



Ballan-Miré, le 23 novembre 2011

Visa de l'él <u>u</u> référent	Visa du Co-animateur

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE PROXIMITÉ

“ MIRÉ ”

du 8 novembre 2011

n° 01 / 2011

Élu référent :

A. PROUTEAU

Après avoir souhaité la bienvenue au public, l'avoir remercié pour sa présence et s'être présenté, M. PROUTEAU explique que son rôle au cours de cette réunion sera de l'animer et de permettre à chacun de s'exprimer. Pour garantir l'objectivité du compte-rendu qui sera établi, celui-ci sera signé par lui et par un co-animateur volontaire désigné par et parmi les présents.

M. PROUTEAU demande un volontaire pour l'assister et valider le compte-rendu de la réunion. M. COULON propose ses services.

Première partie

M. PROUTEAU rappelle les sujets qui avaient été abordés en octobre 2010 et fournit les suites qui y ont été données :

- ❖ Nuisances provoquées par la discothèque : le problème est résolu puisque la discothèque a fermé.
- ❖ Certains habitants souhaitent revoir les horaires de l'éclairage nocturne car ils partent travailler à 4 h 30 : compte tenu du peu de remarques dans le cahier de doléances, du fait qu'une seule personne est concernée par cette demande et du bilan positif de cette mesure, le dispositif est maintenu en l'état.
- ❖ Faciliter la sortie du lotissement de la Fontaine Ménard, le virage est très dangereux : cette sortie est en effet très dangereuse. Compte tenu de la configuration, les travaux d'aménagement coûteraient environ 100 000 €. Il s'agirait de déporter complètement la voie. Une personne mentionne que cette rue est très dangereuse car elle est également très endommagée et qu'il faudrait la réparer. Une autre ajoute que les bornes qui ont été mises en place sont très dangereuses pour les deux roues lorsqu'elles sont cassées et cela arrive très fréquemment.
Il est proposé d'organiser une visite sur site entre le Directeur des Services Techniques et les habitants (notamment M. COULON et M. HENRY) afin de trouver une solution aux différents problèmes évoqués.
- ❖ Un ralentisseur et un panneau « stop » ont été installés devant la société SCHRUB : l'assemblée souhaitait la suppression de ce panneau. Le système actuel permet un meilleur respect du flux de circulation de camions sur la zone et coupe la vitesse de circulation sur la rue de la Châtaigneraie.
- ❖ L'aménagement de la rue de la Commanderie sera-t-il prévu : des travaux ont été réalisés : limitation à 70 km/h dans les 2 sens, extension du trottoir depuis le chemin de la rencontre, création d'un passage piéton et de la signalisation verticale
- ❖ Desserte par le bus du quartier : les élus ont connaissance de la demande qui relève du SITCAT (groupement d'une quarantaine de communes de l'agglomération).
- ❖ Eclairage rue de la Châtaigneraie : l'assemblée a proposé de rajouter un éclairage entre le panneau sortie de ville et celui d'entrée de Miré. A cet endroit, il n'y a ni trottoir, ni piste cyclable, ni activité. Les élus ne voient donc pas l'intérêt de mettre un éclairage pour le moment.
- ❖ Etat déplorable de la rue des Hérisnières : le tronçon de rue donnant sur l'entrée de la rue du commerce sera inscrit au budget 2012 et la 2^{nde} partie de la rue sera réalisée avant la fin du mandat. Une personne demande si cela comprendra la rue qui passe derrière le garage.
C'est en effet prévu car le bus devra prendre cette rue et il sera donc nécessaire de la faire réparer. Cependant, cette portion sera plus simple à financer car le SITCAT pourra participer.
- ❖ Une personne signale que la rue de la Châtaigneraie pour aller à l'Aigrefin est très endommagée. M. PROUTEAU signale que les travaux de voirie représentent un très gros budget et la nouvelle municipalité a choisi de mettre le double du financement que mettait à l'ancienne municipalité.

- ❖ Une personne indique qu'il serait nécessaire de décaler la limitation de vitesse qui se trouve sur la D8 pour la positionner non pas avant mais après le croisement avec la voirie communale qui se situe après le centre de formation des pompiers. M. PROUTEAU signale que la demande sera faite au Conseil Général. Mme BOUDESSEUL précise que l'idéal serait que la demande soit faite par les administrés eux-mêmes.

Après avoir abordé ces questions, M. PROUTEAU laisse la parole à Mme BOUDESSEUL pour passer à la seconde partie de l'assemblée de proximité, la présentation du dossier.



Seconde partie de la réunion : présentation du diaporama sur « Moins de phyto bientôt ! Vers une gestion plus naturelle des espaces verts ».

Avant de parler du thème de ce soir, Mme Boudesseul souhaite rappeler l'importance des assemblées de proximité. Il s'agit d'un véritable outil d'aide à la décision pour les élus. Elle prend pour exemple le cas des assemblées de proximité qui se sont tenues sur le plan local de déplacement « un centre ville pour tous » où il était question notamment des zones de rencontre.

Des Ballanais avaient mentionné qu'il était dangereux de créer des zones à mixité totale. Il a donc été décidé de créer un comité de suivi constitué de représentants d'associations, de commerçants, des parents d'élèves, de la maison de Beaune, de représentants des riverains des rues concernées, ... Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises et a travaillé avec les élus pour arriver à la solution la plus optimale et sécurisante pour l'ensemble des utilisateurs. C'est pourquoi sera créée dans l'allée du 11 Novembre une zone de rencontre constituée des trois circuits dédiés pour l'un aux piétons, personnes à mobilité réduite et poussettes, l'autre aux voitures et vélos et le troisième aux vélos.

Par ailleurs, les assemblées de proximité sont un outil de validation car ce sont elles qui ont entériné les mesures prises sur la réduction de l'éclairage nocturne et le Conseil Municipal a validé l'avis des Assemblées de proximité sur ce thème.

Concernant le sujet de la présente assemblée, par delà le Moins de phyto, c'est le sujet de la gestion des espaces verts à Ballan-Miré dont il est question.

Au niveau local, plusieurs communes se sont engagées dans une démarche 0 pesticide. Au niveau européen, il existe Ecophyto2018 qui est un programme de financement à destination des agriculteurs pour trouver d'autres solutions que les produits phytosanitaires pour traiter les exploitations. Au niveau national, la stratégie Biodiversité est un programme de financement en faveur des investissements pour la sauvegarde de la biodiversité à destination notamment des collectivités. La municipalité s'intéresse à ce programme car Ballan-Miré possède une trame bleue et une trame verte très développées et se situe pour partie en zone Natura 2000. Ce programme ne permet pas de financer ensuite les frais de fonctionnement (entretien, maintenance, recrutement, ...)

La municipalité ne vous propose pas le 0 pesticide car cet affichage n'est pas forcément synonyme d'absence complète de produit chimique sur le territoire communal. En effet, le label 0 pesticide peut être obtenu même si cette démarche n'est pratiquée que sur un quartier. Or le souhait de Ballan-Miré est la transparence et le réalisme par rapport à ce sujet. C'est pourquoi l'opération s'appelle « Moins de phyto bientôt ».

Les élus s'engagent dans cette démarche car il est avéré que les personnes en contact avec ces produits développent plus de cancers. Or les élus se doivent de protéger leurs agents. Mme Boudesseul souhaite en profiter pour rendre hommage dès à présent à l'ensemble des services municipaux qui permettent de garantir la propreté, la sécurité et la tranquillité de la ville et qui sont parfois confrontés à des réactions parfois brutales et inappropriées de certains Ballanais dont le niveau d'exigences est très élevé.

Les produits phytosanitaires sont également responsables de la pollution des nappes phréatiques. Mme Boudesseul mentionne que lors du Conseil municipal du 4 Novembre

l'entreprise en charge du service de l'eau pour la commune a signalé que l'une des sources qui alimentait la commune ne peut plus être utilisée car elle est polluée. Le Conseil Municipal a décidé au vu de ce rapport de se saisir de cette question et tiendra la population informée des origines de cette pollution et des suites qui y seront données.

Mettre moins de produits phytosanitaires entraîne des contraintes. La première d'entre elles est qu'il est nécessaire d'avoir plus de personnel pour entretenir tous les espaces verts. Pour recruter, il faut cependant trouver le financement nécessaire. La seconde est qu'il faut accepter une esthétique différente. Il faut être plus doux avec la nature, lui permettre de se développer.

Cette nouvelle politique municipale est en cohérence avec toutes les politiques menées jusqu'alors. En effet, on ne peut développer l'alimentation bio au restaurant municipal pour les enfants, les énergies renouvelables, les transports propres en mettant plus d'arrêts de bus et augmentant les fréquences, et ne pas diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans nos espaces verts.

Pour comprendre pourquoi ce sujet est primordial, il faut se rendre compte de ce que représentent les espaces verts sur Ballan-Miré et de ce qu'on demande aux services. Ballan-Miré est une commune péri-urbaine avec des espaces verts très différents : des bords de routes, des trottoirs (75 km au total), des jardinières, des carrefours, des ronds points, des bois, des parcs et des champs. Cela représente 450 000 m² (hors trottoirs) à entretenir. Une pression supplémentaire a été ajoutée avec la 2nde fleur qui ajoute un niveau d'exigence supplémentaire. Le service compte 9,5 postes et 2 apprentis dont un dédié aux nouvelles techniques d'entretien sans pesticide. Le service est resté à moyen constant depuis 7 ans malgré une augmentation des surfaces à entretenir de 50 % depuis 5 ans (Pasqueraie, Ormeau, Petites Hérissières, terrains de foot, ... Parc de Beauverger).

Ce constat oblige à devoir se positionner. La municipalité a pris des engagements avec son plan croissance durable. Cette démarche s'inscrit dans une nécessité de réalisme écologique. Il faut s'engager pour les générations futures. La municipalité souhaite des progrès visibles et durables. C'est pourquoi elle refuse le 0 pesticide car ce n'est pas réaliste mais elle s'engage dans une diminution drastique des produits phytosanitaires et la mise en place de techniques alternatives.

Cependant ces solutions ne peuvent être appliquées que par une réciprocité d'engagements. Cette réciprocité touchera les administrés sur un point précis : l'entretien des trottoirs. Beaucoup de communes ont déjà mis en place ce procédé. Les habitants sont déjà responsables de l'entretien de leur trottoir en cas de neige et de feuilles mortes. La question que pose la municipalité est de savoir si l'assemblée jugerait acceptable d'étendre cette responsabilité à l'enlèvement des mauvaises herbes et à la tonte, et que cet entretien se fasse sans produit phytosanitaire. L'arrêté municipal ne sera bien évidemment pas pris contre l'avis des assemblées. Sur les communes qui ont déjà pris l'arrêté, très peu d'habitants refusent d'entretenir leurs trottoirs (à Joué-Lès-Tours : 2 habitants sur tout le quartier de la Rabière).

Mais les élus sont conscients qu'ils ne peuvent demander aux administrés de s'engager dans cette démarche sans que la mairie ne soit elle-même exemplaire. Mme BOUDESSEUL souhaite pour cela mentionner une erreur qui a été commise et qui ne pourra se reproduire à l'avenir : il s'agit de l'opération de traitement des allées de la plaine de l'aventure par des produits phytosanitaires le jour de la rentrée scolaire. Il n'est pas tolérable que les enfants soient exposés à ce type de produits. La municipalité sera donc désormais vigilante à ne plus répéter ces erreurs.

Pour palier à l'utilisation de ces produits, différentes solutions seront utilisées en complémentarité :

- Le désherbage manuel : la solution à privilégier mais cela met plus de temps
- Le thermique : la solution la plus écologique
- Le laisser-pousser : il faut oublier le green à l'anglaise. Cette solution suit les saisons et permet de diminuer le nombre de tontes.
- L'enherbage : cela permet de revenir à l'esthétique des prairies où les cheminements sont réalisés par les habitants eux-mêmes et d'éviter de mettre du goudron.

Il est décidé unilatéralement de créer les zones enfance verte à partir du 1^{er} janvier 2012. Il s'agira de ne mettre aucun pesticide dans les zones où se trouvent des flux d'enfants. Ces zones seront définies et signalées. Il s'agit pour la municipalité d'une question de santé publique et les élus considèrent donc que la décision doit être prise d'office.

Par contre, il est proposé de travailler en progressivité et différemment pour les autres zones :

- Zone A : verdure et habitat épars où il ne sera appliqué aucun pesticide
- Zone B : Equilibre entre habitat et espaces verts : utilisation des différentes solutions (désherbage manuel, thermique, laisser pousser et enherbage) de façon complémentaire et on réduit progressivement l'utilisation des pesticides. Des réunions de quartiers seront prévues pour expliquer les aménagements au fur et à mesure.
- Zone C : forte densité d'habitat (centre-ville) : utilisation du thermique et utilisation des pesticides.

Afin de vérifier le bon fonctionnement du dispositif et d'ajuster la démarche, la municipalité décide de créer une zone test et de travailler progressivement.

Après la présentation, les interventions du public ont été les suivantes :

- ❖ Cela paraît normal que les propriétaires entretiennent leur trottoir. Cependant qu'entend-on exactement par entretien ?
- ❖ Une personne demande à ce que les propriétaires qui laissent leur terrain en friche soient rappelés car les plantes qui graine sont la cause des repousses de mauvaises herbes.
- ❖ Une personne mentionne qu'il est important de travailler avec les jeunes générations.
- ❖ Une personne demande ce qu'il en est pour les engrais et les autres produits chimiques ?

Mme BOUDESSEUL apporte les éléments de réponse suivants :

- ❖ L'entretien des trottoirs serait donc pour chaque propriétaire de s'attacher à sa responsabilité légale déjà existante liée à la neige et aux feuilles mortes et d'y ajouter l'enlèvement des mauvaises herbes sans avoir recours aux produits chimiques.
- ❖ Mme Boudesseul précise que le souhait est que si l'ensemble des assemblées de proximité valide le principe, un arrêté municipal soit pris afin de rendre l'entretien obligatoire et d'éviter les friches.
- ❖ Les élus parlent bien de moins de phyto et pas uniquement de moins de pesticides. Les produits phytosanitaires réunissent tous les produits chimiques qui servent à traiter les espaces verts. C'est bien tout l'ensemble que nous souhaitons réduire.

Synthèse :

M. PROUTEAU, après de ce temps de discussion sollicite l'avis général de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité l'entretien par les administrés des trottoirs et ce sans produit phytosanitaire, la mise en place de la zone test selon les procédures proposées, la création des zones A, B, et C.

Troisième partie de la réunion :

- Qu'en est-il de la pollution de la source ? Il faut savoir si cela relève de la responsabilité d'une entreprise car cela signifierait que la nappe serait encore polluée pour une trentaine d'années. Il faudrait savoir quels sont les produits qui ont pollué l'eau de cette source.

⇒ M. PROUTEAU mentionne que la population sera tenue informée dès que les élus auront eu plus de données sur le sujet.

- Pour aller de la Fontaine Ménard au centre ville, les trottoirs sont impraticables pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes, et cela oblige donc à circuler sur la route ce qui est dangereux. Y aura-t-il des travaux sur cette section ?
 - Un ralentisseur est-il prévu en face du n°33 de la rue de Miré ?
 - Le panneau de la Pontonnière est très abîmé et complètement plié. Il faudrait le refaire car cela perturbe les livraisons. Les transporteurs ne le voient pas et ne trouvent pas le lieu-dit.
- ⇒ M. PROUTEAU mentionne que ces questions vont être transmises et les réponses seront données ultérieurement.
- Où se situe le terrain d'aéromodélisme ?
- ⇒ M. PROUTEAU répond qu'il est situé à la pointe entre l'autoroute et la voie rapide. L'association a eu toutes les autorisations et a rempli toutes les conditions posées par les services de la Préfecture.

M. PROUTEAU informe les personnes présentes du futur débat qui se tiendra à TOUR(s) PLUS sur le financement à hauteur de 450 000 € en 2012 pour débiter le projet du futur centre culturel à Ballan-Miré. Le site choisi est celui situé en face du lotissement des Petites Hérissières. Le centre regroupera une médiathèque, une salle polyvalente de 200 places, le service culturel, les services administratifs de la MJC, un hall d'exposition.

M. PROUTEAU, avant de clore la séance, tient à remercier les personnes présentes. Il rappelle que ce compte-rendu sera transmis à chacun et qu'il sera en ligne sur le site internet de la Ville : <http://www.mairie-ballan-mire.fr>

La séance est levée à 20 heures 45